

ANNEXE n. 5
Déclaration sur l'honneur de l'organisme garantissant le cofinancement du
partenaire

ATTENTION

Cette déclaration doit être remplie uniquement dans le cas où le cofinancement est garanti par un organisme publique. Elle doit être remplie sur papier à en-tête par l'organisme garantissant le co-financement.

**A l'Autorité de Gestion
du Programme Interreg
Italie-France "Maritime" 2021-2027**

Titre et acronyme du projet: **<Indiquer le titre du projet et son acronyme>**

Nom du partenaire pour lequel est garanti le cofinancement: **<Indiquer le nom du partenaire>**

Je soussigné/e, <indiquer le prénom et le nom>, en qualité de représentant légal¹ de <indiquer le nom de l'organisme>, déclare que l'organisme que je représente s'engage à cofinancer le projet <indiquer l'acronyme du projet> pour un montant de € <indiquer le montant>, à titre de contrepartie nationale.

En qualité de co-financeur, je déclare également que je ne pourrai pas être fournisseur de services pour le partenaire auquel j'assure le cofinancement.

.....
Lieu et date

.....
Signature

¹ "Représentant légal" est la personne qui, conformément à l'ordre juridique interne de l'organisme représenté, a le droit de signer les documents au nom et pour le compte de l'organisme participant. NB: La personne désignée comme le "représentant légal" doit être la même signataire de tous les documents requis pour la présentation de la proposition de projet. Les organes du Programme se réservent le droit d'en vérifier l'effective titularité.